

FICHE TECHNIQUE

Code article : CCPREG10

CRISTAL 10 KG DEGRAISSANT RENOVATEUR ALCALIN

DESCRIPTION

Dégraissant rénovateur alcalin



AVANTAGES ET DOMAINES D'UTILISATION

- Adapté pour les collectivités, industries, hôpitaux
- Spécial ustensiles de cuisine en inox

CARACTÉRISTIQUES

pH : 12.5

Aspect : Poudre granulé

Couleur : Blanche

Parfum : /

Contenance : 10 kg

CONDITIONNEMENT : Seau de 10 kg – Palette de 60 U

CONSEIL D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>



UTILISATION :

DEGRAISSANT RENOVATEUR ALCALIN est conçu pour le nettoyage du matériel en inox.

Pour le dégraissage des friteuses, évacuer l'huile, remplir la friteuse d'eau chaude.

Mettre le **DEGRAISSANT RENOVATEUR** en agitant avec précaution.

Laisser agir au moins une heure, puis rincer la friteuse plusieurs fois.

Pour la rénovation des ustensiles souillés, préparer un bac avec de l'eau chaude, ajouter le **DEGRAISSANT RENOVATEUR**, plonger les ustensiles de cuisines et laisser agir au moins une heure.

Il est recommandé de ne pas tremper les ustensiles en aluminium ainsi que ces alliages

MODE D'EMPLOI :

Pour le dégraissage, diluer le produit de 2 à 5% dans l'eau tiède (soit entre 10 et 25 cL de **DEGRAISSANT RENOVATEUR** pour 5 L d'eau.)

Pour la rénovation, diluer à 1% dans l'eau tiède

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Les recommandations complètes relatives aux précautions d'usage et d'élimination du produit sont disponibles sur la fiche de données de sécurité du produit.

STOCKAGE :

Conserver dans son emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes

LÉGISLATION :

Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage des appareils et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (Arrêté du 8 septembre 1999)

Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N°648/2004)

Mis à jour le 16 novembre 2021

Nous recommandons à nos clients de s'assurer que le produit est bien adapté à son utilisation.

Les agences commerciales de CRISTAL HYGIENE sont à votre disposition pour toute information complémentaire.

<http://www.cristaldistribution.com/>